Image not found or type unknown

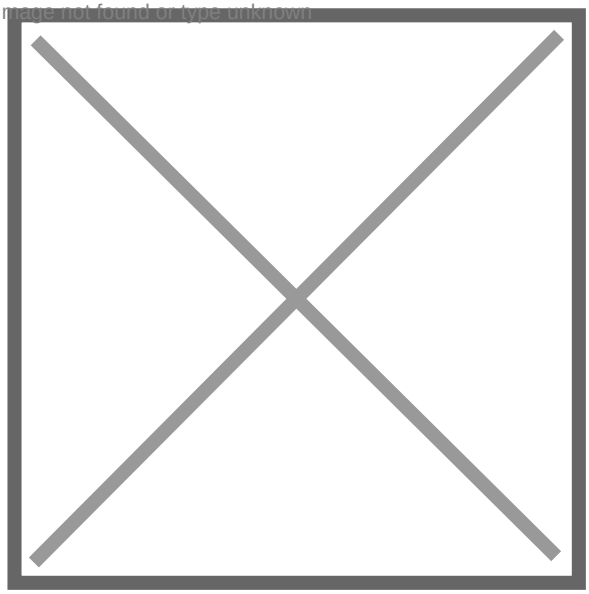

Accord de tous les enfants pour la vente d'un bien

Par **autruche**, le **04/05/2008** à **22:21**

ma belle mère vit depuis bientôt 4 ans dans une maison de retraite, elle a été mise sous curatelle à cette époque (udaf) sa retraite ne suffit pas à règler les frais de l'établissement.
ma belle mère possède une maison
il y a 8 enfants issus de deux mariage.
3 d'un premier mariage (époux décédé)
5 d'un second mariage (époux décédé) la maison a été construite durant le deuxième mariage.
après accord de ma belle mére pour vendre la mère, la tutrice a également demandé l'accord de tous les enfants, un seul n'a pas voulu signer.
l'affaire a traîné, mais nous sommes convoqués maintenant à la fin du mois afin de prévoir le versement d'une pension alimentaire pour éponger la dette et compléter les versements à la maison de retraite.
Y A T'IL UNE ACTION A ENTREPRENDRE EN JUSTICE AFIN DE POUVOIR VENDRE CETTE MAISON
DOIT ON PRENDRE UN AVOCAT
LE COUT EN EST IL ELEVE ET QUEL EN EST LE DELAI
OU BIEN PEUT ON INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE CONTRE LE FRERE QUI N'A PAS SIGNE
merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés